



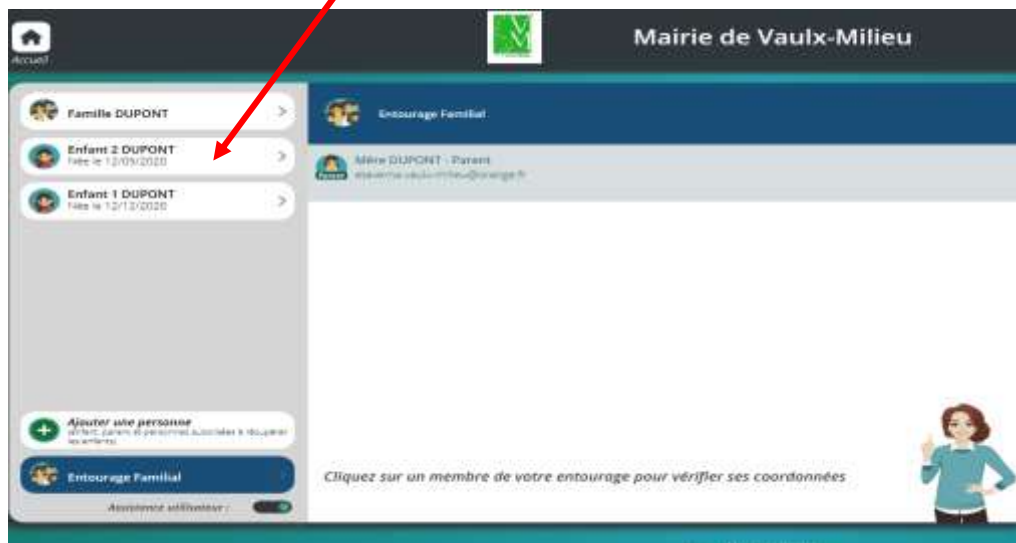
TUTORIEL INOÉ

Réservations des activités

Cantine et Accueil de loisirs

Votre inscription administrative a été validée par le service municipal, vous pouvez désormais accéder aux réservations des activités ouvertes sur l'Espace Famille INOÉ

ÉTAPE 1 : Je me rends sur la fiche de chaque enfant que je souhaite inscrire à une activité....



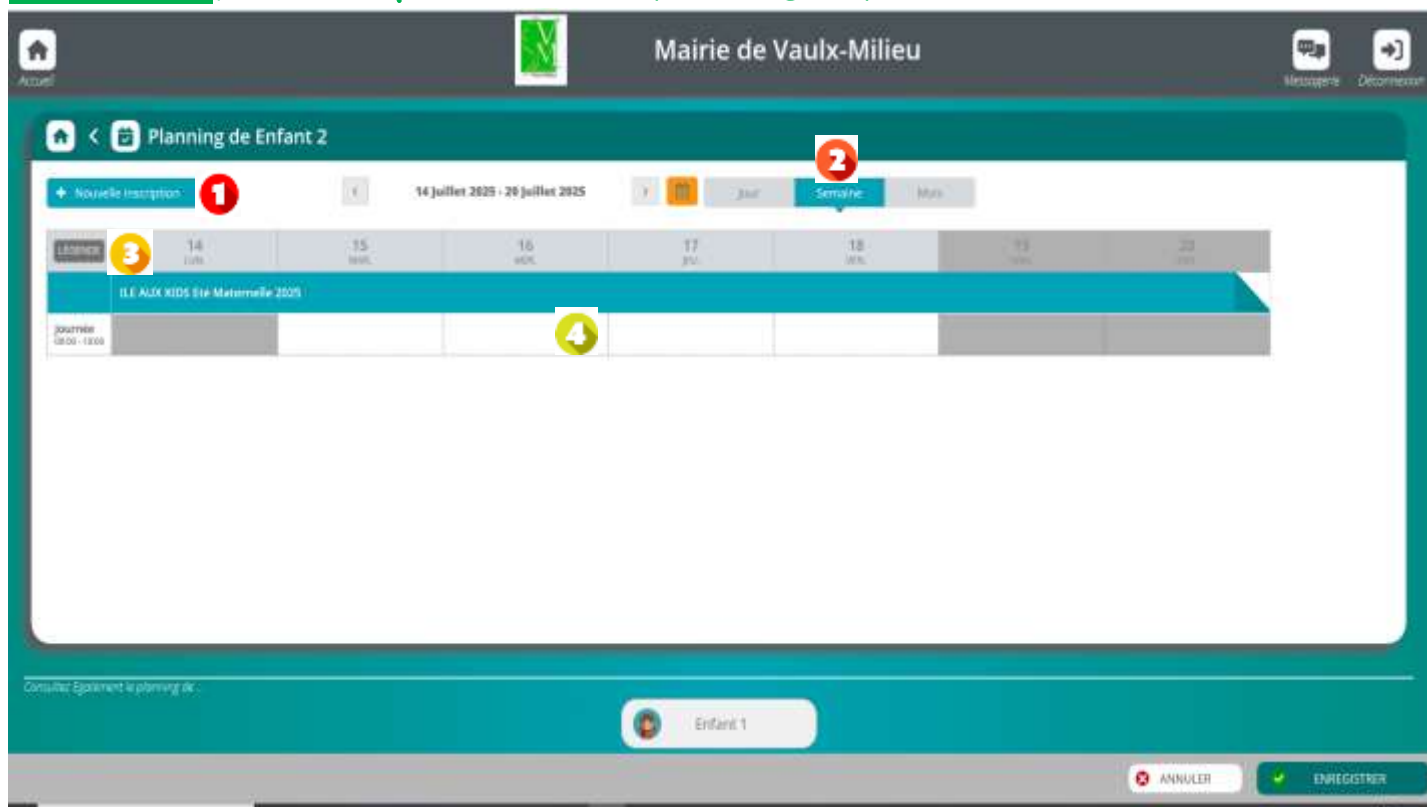
ÉTAPE 2 : J'ajoute une activité en cliquant sur le « + »



ÉTAPE 3 : Je choisis le type d'activité



ÉTAPE 4 : Pour chaque activité le planning se présente ainsi ...



Inscriptions et réservations des activités :

- 1 Accès à l'outil d'ajout d'une inscription pour un individu.
- 2 Modification de l'affichage en jour, en semaine ou en mois.
- 3 Accès à la légende du planning. (liste des différents codes couleurs)
- 4 La grille des pointages permet de réserver des jours et des créneaux précis



Aucune inscription à une nouvelle activité ne sera possible s'il reste une facture impayée

ÉTAPE 5 : Je réserve les jours souhaités et je vérifie qu'ils soient validés (couleur verte)



En cliquant sur « Planifier sur une période », je peux réserver en une fois un ou plusieurs jours sur toute l'année ou une période choisie.

A noter : Lors des vacances d'été pour les enfants de 6 à 11 ans et les adolescents de 11 à 17 ans, l'inscription à la semaine complète est obligatoire.

ÉTAPE 6 : Modifications et annulations

Je peux modifier ou annuler des jours mais je tiens compte des délais ...

Cantine : réservations et annulations possibles 5 jours avant

Mercredis : réservations et annulations possibles vendredi 8 heures pour le mercredi suivant

Périscolaire (garderie matin/soir) : réservations et annulations possibles 48 heures avant sauf pour le lundi 72 heures avant soit le vendredi 8 heures pour le lundi

Vacances scolaires : réservations et annulations selon période d'ouverture des inscriptions

Pour annuler un jour, je clique sur la case verte qui devient blanche et je n'oublie pas d'enregistrer.

ÉTAPE 2 : Facturation

Le paiement des activités s'effectue en début de mois suivant, vous recevrez par mail votre facture et vous avez 1 mois pour effectuer le règlement. La facture est également accessible sur votre Espace Famille INOÉ.

Le règlement s'effectue par carte bancaire via l'Espace Famille INOÉ, vous pouvez également régler par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, par prélèvement ou en espèces à l'accueil de la mairie.